

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 48

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. OMAR Yankoub

Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , Mme BOINAIDI Habachia , Mme HASSANI Roza , Mme MATTOIR Abouchia , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. YBRAHIMA Ybrahim, Mme NAFINDRA Soifiati

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHANFI Bibi

Objet : Création de Postes de Vacataires pour le Soutien Scolaire

Monsieur le maire expose :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter des agents vacataires pour effectuer les tâches d'aide au devoir et de soutien scolaire de manière discontinue dans le temps ;

Considérant que la commune souhaite améliorer l'offre de service en matière d'éducation.

Le projet de programme de soutien scolaire, est une initiative éducative conçue pour améliorer les performances académiques de nos élèves. Ce programme est prévu pour se dérouler dans l'école élémentaire Sohoa ou le Point de lecture, ainsi qu'à la Bibliothèque de Chiconi.

Le programme cible spécifiquement les élèves du collège en classe de 3ème et du lycée, allant de la Seconde à la Terminale. L'inscription au programme peut se faire en ligne ou directement en mairie, avec une priorité accordée en fonction de l'ordre d'inscription, en mettant l'accent sur les élèves préparant des examens importants comme le Bac et le Brevet. Il est important de noter que les inscriptions hors délai ne seront pas acceptées.

Nous visons à accueillir un total de 50 élèves, répartis entre 35 élèves de Chiconi et 15 élèves de Sohoa. En outre, 20 % des places seront réservées sur des critères sociaux, permettant à 5 élèves de chaque localité de bénéficier de cette opportunité.

Le programme se déroulera les lundis, mercredis et vendredis de 18h à 20h. Chaque site sera supervisé par un intendant, étudiant ou jeune actif, pour un total de 6 heures par semaine. Pour assurer une attention personnalisée, nous prévoyons un intervenant pour chaque groupe de 5 élèves, ce qui représente environ 60 heures d'intervention par semaine. Les intervenants s'engageront pour un minimum de 2 heures par semaine tout au long de l'année scolaire, couvrant des matières telles que les langues, l'économie et les sciences.

Le fonctionnement du programme sera régi par un règlement intérieur strict, incluant la possibilité de radiation en cas de non-respect des règles. De plus, une participation financière symbolique sera demandée aux familles pour renforcer l'engagement dans ce projet éducatif.

Ce programme représente une opportunité significative pour nos jeunes, en leur fournissant le soutien nécessaire pour exceller académiquement. Nous espérons que vous partagerez notre enthousiasme pour cette initiative et que vous soutiendrez sa mise en œuvre pour le bien de notre communauté éducative.

Le maire propose à ce que des postes d'agents vacataires soit créer et plafonner au nombre de 20 et que les horaires hebdomadaires soit plafonné à 15h par semaine et par agent, payé entre 18€ et 20€ brut de l'heure en fonction de l'expérience et de la qualification.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal
DECIDE**

- **D'autoriser** le Maire à recruter jusqu'à 20 agents vacataires. Ces agents seront chargés de tâches diverses, incluant l'encadrement et l'intervention pour l'aide aux devoirs et le soutien scolaire, de manière discontinue dans le temps.
- **De fixer** la rémunération des agents entre 18€ et 20€ brut par heure, variable dans la limite de 60 heures travaillées par mois. Cette rémunération pourra être ajustée en fonction de la qualification, de l'expérience, de la pénibilité des tâches confiées et du diplôme de l'agent. Elle pourra être majorée jusqu'à 50% du SMIC horaire brut mahorais en vigueur.
- **D'autoriser** les agents contractuels de la ville d'intervenir dans ce dispositif en dehors de leur temps de travail habituel.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour couvrir cette charge. Les crédits sont prévus dans le budget primitif (BP) 2023, **au chapitre 012**, sont jugés suffisants pour couvrir cette dépense et seront reconduits pour les années suivantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

